

COPIE POUR INFORMATION ET EXECUTION  
 A M<sup>r</sup>. GALLY.....  
 DIRECTEUR REGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES

A R R Ê T É

Le Ministre délégué à la Culture,

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1928, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961 ;
- VU le décret N° 81 646 du 5 juin 1981 relatif aux attributions du Ministre de la Culture ;
- VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 25 mai 1981 ;
- VU la délibération du 10 mai 1983 du Conseil Municipal de la commune d'ARGELLIERS (Hérault), propriétaire, portant adhésion au classement ;

A R R Ê T É :

Article 1er : Est classée parmi les Monuments Historiques, en totalité, l'ancienne église d'ARGELLIERS (Hérault), figurant au cadastre section F sous le n° 275 d'une contenance de 1 are 65 centiares et appartenant à la commune.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3 : Il sera notifié au Commissaire de la République du département et au Maire de la commune propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour Ampliation,  
 L'Attaché Principal d'Administration Centrale  
 chargé de la Protection  
 des Monuments Historiques

*R. Combe*

Signé : R. COMBE

PARIS, le 08 FEV. 1984

Pour le Ministre Délégué à la Culture  
 et par délégation  
 Le Directeur du Patrimoine

Jean-Pierre WEISS

Département :  
HERAULT

Commune :  
ARGELLIERS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Montpellier  
Centre administratif CHAPTAL BP 70001  
34953  
34953 MONTPELLIER CEDEX 02  
tél. -fax

Section : F  
Feuille : 000 F 03

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 20/05/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

